

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

# S'ÉPANOUIR 2019-2020 À L'ÉCOLE



[boulognebillancourt.com](http://boulognebillancourt.com)



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

Pierre-Christophe Baguet • Maire  
Président de Grand Paris Seine Ouest

## Sommaire



### Les temps de votre enfant

Horaires 2019-2020 .....	3
Activités périscolaires .....	4
Des écoles à projet spécifique, moteur d'innovation pour tous : anglais, numérique, développement durable .....	4
Bien manger, trier et jardiner à l'école ! .....	6
Un accompagnement pour tous les enfants .....	7
Des apprentissages complémentaires .....	8
Informations pratiques .....	9

## Les temps de votre enfant Horaires 2019-2020

EMPLOI DU TEMPS EN ÉCOLE MATERNELLE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 11h45	Classe	Classe		Classe	Classe
11h45 - 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 - 16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
	Sortie sans goûter			Sortie sans goûter	
16h30 - 17h	goûter	goûter		goûter	goûter
	Sortie possible à partir de 17h			Sortie possible à partir de 17h	
17h-18h30	Centre de loisirs / animations du soir	Centre de loisirs / animations du soir		Centre de loisirs / animations du soir	Centre de loisirs / animations du soir

EMPLOI DU TEMPS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 11h45	Classe	Classe		Classe	Classe
11h45 - 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
8h30 - 11h45	Classe	Classe		Classe	Classe
	Sortie sans goûter			Sortie sans goûter	
16h30 - 17h	goûter	goûter		goûter	goûter
17h-18h	étude dirigée	étude dirigée ou atelier		étude dirigée	étude dirigée ou atelier

## Activités périscolaires

### LE TEMPS DU SOIR MATERNEL

Après un temps de goûter calme, des activités sont proposées aux enfants, tout en leur permettant de “ne rien faire” s'ils le désirent, afin de respecter leur rythme.

**Horaires de sortie possibles :** 16h30 sans goûter, puis sorties échelonnées de 17h00 à 18h30.

### LE TEMPS DU SOIR ÉLÉMENTAIRE

Le temps postscolaire 16h30-18h comprend le temps du goûter, des études dirigées assurées tous les soirs exclusivement par des enseignants, et des ateliers proposés le mardi et le vendredi, à la place de l'étude, pour ceux qui le souhaitent. Les enfants profitent d'un socle commun d'ateliers : sport, danse, théâtre, arts plastiques, jeux.

**Horaires de sortie possibles :** 16h30 sans goûter ou 18h.



L'inscription à l'animation du soir, l'étude ou aux ateliers est obligatoire. Retrouvez les informations pratiques pages 9 et 10.

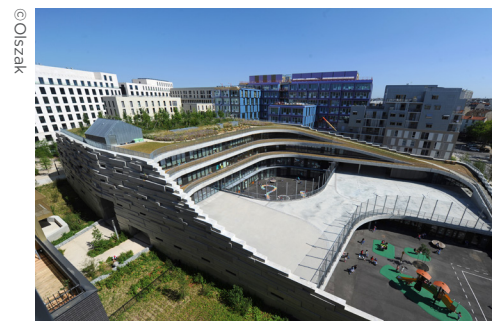
## Des écoles à projet spécifique, moteur d'innovation pour tous

**En partenariat avec l'Éducation nationale, la municipalité veille à ce que vos enfants bénéficient de dispositifs innovants, pour les guider vers une plus grande autonomie pour aujourd'hui et pour demain.**

**Trois écoles à projet spécifique, qui sont également des écoles de secteur, ont été inaugurées entre 2010 et 2018.**

- **L'école primaire bilingue Robert-Doisneau**

Première école primaire française dont le projet favorise l'exposition quotidienne des élèves à la langue anglaise, de la maternelle jusqu'au CM2 par des enseignants reconnus pour leurs compétences linguistiques, avec comme objectif, le niveau A1 pour tous les élèves, voire A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en anglais au sortir du CM2.



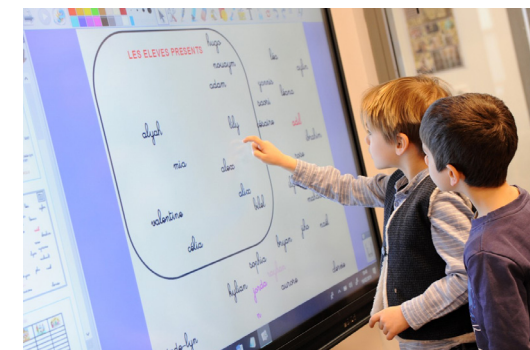
@Olszak

- **L'école primaire des Sciences et de la Biodiversité**

Conçue comme un bâtiment paysage, avec son toit végétalisé, ses jardins en terrasse, ses façades pensées pour abriter oiseaux et insectes, l'école privilégie l'apprentissage de la démarche scientifique, au service de l'éducation et l'environnement.

- **L'école primaire du Numérique**

Elle a, entre autres vocations, celle de favoriser de nouvelles pratiques pédagogiques, grâce à des espaces décloisonnés, équipés de matériel high-tech, conçus pour favoriser la créativité et l'éducation aux médias.



@Saragoussi

**L'ouverture de ces écoles à projet spécifique a permis à la Ville de déployer dans toutes les autres écoles :**

- **des moyens renforcés pour l'apprentissage de l'anglais :** des locuteurs natifs, jeunes étudiants anglophones, interviennent chaque semaine auprès des élèves de toutes les écoles élémentaires ;
- **des projets innovants en matière de développement durable :** tri sélectif des bio-déchets en vue de leur valorisation, installation de composteurs, interventions pédagogiques de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), installation de jardins pédagogiques ;
- **un plan numérique éducatif pour un montant de plus de 2 millions d'euros d'équipements :** toutes les écoles boulonnaises sont équipées de dalles/tableaux numériques interactifs pour les élèves et de tablettes numériques avec connexion à haut débit.

Autre dispositif d'exception proposé aux élèves à partir du CE2, les classes à horaires aménagés Musique ou Danse (CHAM/CHAD).

Ces formations dans le domaine de la musique ou de la danse interviennent en complémentarité de la formation générale scolaire.

Les CHAM sont proposées à l'école élémentaire Billancourt, les CHAD à l'école élémentaire Ferdinand-Buisson. Les formations musicale et chorégraphique sont dispensées au Conservatoire à Rayonnement Régional ou à l'école.



@Saragoussi



Pour l'entrée à l'école maternelle (Petite Section) et pour l'entrée en élémentaire (Cours Préparatoire), vous devez inscrire votre enfant. Retrouvez les informations pratiques pages 9 et 10.

## Bien manger, trier et jardiner à l'école

### • 100% menu responsable à la cantine !

**Dans toutes les cantines scolaires de la ville, les repas servis aux enfants font la part belle aux produits du terroir, produits frais, et viandes labellisées.**

Les circuits courts, le respect de la saisonnalité, et bien entendu **le Bio**, dont la gamme s'élargit et approche désormais **20% des produits** servis, sont également pris en compte.

**L'expérimentation de menus végétariens** se développe, avec l'apparition de plats à base de protéines végétales, tout en s'attachant à proposer des produits appréciés par les enfants.

Anticipant sur les dispositions de la loi Alimentation, **les cantines scolaires boulonnaises ont d'ores et déjà banni les contenants de cuisson en matière plastique**, et s'équipent de tables de tri des déchets. La moitié des sites de restauration pratiquent déjà le tri sélectif des déchets, incitant les enfants à séparer les restes de leur plateau et à mieux gérer les quantités servies. **Les déchets alimentaires sont ensuite collectés et transformés en compost ou en énergie**, dans les usines de méthanisation de la région.

**La restauration scolaire boulonnaise s'engage dans une démarche de certification, garante de l'utilisation de produits bio et locaux** et de la qualité des menus servis, de la gestion écologique des sites avec la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets, et d'une information claire sur les démarches engagées et le niveau de la labellisation.

### • Petits et grands, tous acteurs de la restauration scolaire !

Les représentants des parents d'élèves sont régulièrement invités, sur chaque site, à échanger avec les responsables de la restauration scolaire, et peuvent déjeuner sur place à cette occasion. Ils assistent aux commissions d'élaboration des menus et des grilles de goûters.

L'avis des premiers concernés, les enfants, est également très précieux ! Le Conseil Communal des Enfants est donc invité à recueillir l'avis des jeunes convives, et à transmettre leurs propositions qui sont étudiées avec le plus grand soin.



L'inscription à la cantine est obligatoire. Retrouvez les informations pratiques pages 9 et 10.

### • Potagers et jardins pédagogiques, poulaillers, composteurs, tri des papiers usagés...

La sensibilisation au développement durable est un enjeu majeur de la formation des citoyens de demain. **Avec l'aide de la Ville et de GPSO, potagers et jardins pédagogiques sont installés** dans de nombreuses écoles, où enseignants et animateurs apprennent aux enfants à entretenir ces espaces au fil du cycle des saisons. Certaines écoles, poussant plus loin cette démarche de sensibilisation à l'environnement et à la nature, se sont même dotées de poulaillers ! **Les écoles qui le souhaitent sont équipées de composteurs pédagogiques, et bénéficient d'une formation à leur utilisation par un maître composteur.** Et chaque école dispose désormais, pour collecter les papiers usagés, d'un bel « arbre-poubelle », à décorer avec les enfants ! Cette dynamique a notamment permis à l'école des Glacières de bénéficier du label Éco-école.



@Saragoussi

## Un accompagnement pour tous les enfants

### • Handicap

La Ville attache une importance toute particulière à l'accueil et à l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les écoles, les centres de loisirs et à l'école municipale des sports, contribuant ainsi activement à leur inclusion.

Un auxiliaire de vie est mis à la disposition de tout enfant handicapé par la Ville lors des classes transplantées, afin que tous les élèves profitent pleinement de leur séjour. 33 animateurs municipaux spécialement formés sont présents en renfort dans les centres de loisirs où sont inscrits des enfants porteurs de handicap.

## • Santé à l'école, infirmières et assistantes sociales

10 infirmières et 3 assistantes sociales scolaires sont présentes dans les écoles afin d'être au plus près des besoins des enfants. Un dispositif rare en France, intégralement financé par la Ville.

## • Formation premier secours et sécurité routière

Les élèves de Première ASSP (Accompagnement Soins Service à la Personne) du lycée Etienne-Jules Marey proposent aux élèves de CM2 une formation de premier secours d'une durée d'1h10. Plus de 800 élèves sont concernés chaque année par cet enrichissant partenariat !

La Ville et l'Éducation nationale poursuivent également des actions de sensibilisation dans le domaine de la Sécurité routière, en collaboration avec la Police municipale.

L'APER (Attestation de Première Éducation à la Route) est délivrée aux élèves de CM1 et CM2. Plus de 1 000 enfants de CE2 passent chaque année le permis piéton. À la différence de l'APER, le permis piéton n'est pas obligatoire mais est un outil supplémentaire destiné à éduquer les enfants à la Sécurité routière à l'école dès le plus jeune âge.

## Des apprentissages complémentaires

### • Avec le sport, respect et partage

Le sport à l'école, c'est 1h30 d'Éducation Physique et Sportive (EPS) dispensée chaque semaine dans chaque classe du CP au CM2 par 18 éducateurs des activités physiques et sportives municipaux, qui interviennent aux côtés des enseignants.

Ce sont également de nombreuses manifestations sportives qui viennent rythmer l'année scolaire : touch rugby, rencontres de badminton et d'athlétisme inter-écoles, challenge Michel Butet... (174 classes, soit 4 400 élèves ayant participé en 2018/2019). Des activités spécifiques sont également proposées : natation, escalade, patinoire, judo... Enfin, en maternelle, ce sont des séances de natation obligatoires pour les grandes sections et aussi la possibilité de pratiquer, au choix de l'enseignant, le chanbara ou le mini-tennis.



© Olszak

## • À la rencontre de l'art et de la culture

La Ville est riche en équipements culturels (musées, salles de spectacles, Conservatoire, cinéma, réseau de bibliothèques...) qui proposent chaque année, au cœur de leurs programmations, de nombreuses séances et actions à destination des écoles. Plus de 4 000 élèves accueillis en bibliothèques, au cinéma, notamment dans le cadre du dispositif national École et cinéma qui concerne 26 classes à Boulogne-Billancourt, et près de 3 400 élèves accueillis dans les musées ! L'occasion pour les enfants de développer leur créativité, leur sensibilité et leur ouverture au monde. La programmation jeune public au Carré Belle Feuille est particulièrement appréciée des enfants et de leurs enseignants.

## • Le voyage

La Ville propose chaque année à près de 2 000 enfants des écoles publiques et privées, avec l'accord des Inspecteurs de l'Éducation nationale, un très large choix de classes de découvertes (classes de montagne, classes vertes, classes thématiques) favorisant la découverte d'autres régions, l'apprentissage de la vie en collectivité et le développement de leur curiosité. Un budget annuel de 1,4 million d'euros y est consacré.



© J.S Favard

## Informations pratiques

### • L'INSCRIPTION A L'ÉCOLE

**A partir de septembre 2019, l'école est obligatoire dès 3 ans.**

Les démarches d'inscription scolaire, en maternelle (entrée en PS) et élémentaire (entrée en CP), s'effectuent en mairie, à l'Espace accueil des familles.

Deux campagnes sont organisées chaque année, sur rendez-vous :

- Inscription en petite section de maternelle : mi-janvier/fin février,
- Inscription au cours préparatoire élémentaire : mi-mars/fin avril.

Les rendez-vous sont à prendre, via votre compte individuel, sur le portail [f@milles](mailto:f@milles).

### • L'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

**la restauration scolaire, l'animation du soir, l'étude-ateliers, centre d'animation permanent\***

## L'inscription est-elle obligatoire pour toutes ces activités ? Oui

**Comment inscrire son enfant ?** En ligne via votre compte portail f@milles pendant les vacances d'été ou en mairie pour la prochaine année scolaire, à l'espace accueil des familles (tout au long de l'année).

\*Pour le centre d'animation permanent, l'inscription s'effectue directement auprès des chefs de centre de loisirs (Castéja, Marcelin-Berthelot et Pierre Grenier).

**Puis-je choisir différents jours d'inscription ?** Oui, lors de l'inscription, vous êtes invité à définir une semaine type :

- Si la fréquentation est régulière, cette semaine type sera reproduite forfaitairement sur l'année, en l'absence de modification.
- Si la fréquentation n'est pas régulière mais prévisible, vous aurez la possibilité de modifier votre planning avant chaque période de vacances aux dates indiquées sur la page d'accueil du portail f@mille.

Retrouvez la procédure d'inscription en ligne sur la page d'accueil du Portail F@milles, [eaf.boulognebillancourt.com](http://eaf.boulognebillancourt.com), onglet « DOCUMENTATIONS ».

**Comment est calculé mon tarif ?** Il est calculé en fonction de votre quotient familial qui doit être actualisé chaque année avant le 31 décembre (tarifs disponibles sur la page d'accueil du portail f@milles dans l'onglet « DOCUMENTATIONS » et en mairie). Le tarif unitaire est multiplié par le nombre de jours pour lesquels l'enfant est inscrit. Pour l'animation du soir, l'étude-ateliers et le centre d'animation permanent, le prix du goûter est inclus dans le tarif.

**Comment suis-je facturé ?** Forfaitairement selon le planning que vous avez défini. La facture est éditée entre le 15 et le 20 du mois suivant la consommation. Toute inscription vaut paiement. Seules certaines situations particulières ouvrent droit à une déduction du nombre d'unités facturées sur le forfait choisi.

## Comment régler ma facture ?

- Par prélèvement
  - Via votre compte portail f@milles (carte bleue)
  - À la caisse de l'espace accueil des familles, de 8h30 à 12h, du lundi au samedi (chèque, espèce, carte bleue, CESU, ANCV, PASS 92)
- Attention : Vous avez 15 jours pour régler votre facture. Passé ce délai, le règlement s'effectue à la trésorerie.

**Comment mettre fin à mon inscription ?** La clôture d'une activité peut être effectuée à tout moment. Elle prendra effet à la fin du mois concerné et doit être formulée par écrit : courrier, messagerie de votre compte portail eaf.boulognebillancourt.com ou directement en mairie, à l'espace accueil des familles.

**Qu'est-ce que la consommation exceptionnelle ?** Un enfant présent mais non inscrit à une activité ou, inscrit mais devant l'utiliser un autre jour que ceux prévus dans son planning, pourra bénéficier de la prestation qui sera facturée au tarif le plus élevé.



©Saragoussi

## Espace accueil des familles :

Hôtel de Ville  
Rez-de chaussée (à gauche en sortant de l'ascenseur)  
26, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tel : 01.55.18.53.00

## Horaires d'accueil du public :

Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 17h30  
Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
Vendredi de 8h30 à 16h45  
Samedi de 8h30 à 11h45

## Caisse :

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h

## Site de la Ville :

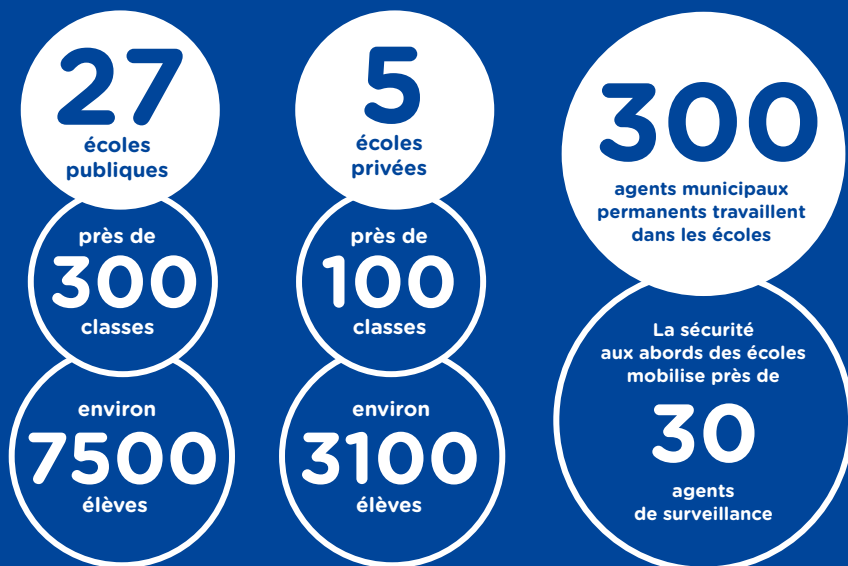
[boulognebillancourt.com](http://boulognebillancourt.com)

## Portail espace accueil familles :

[eaf.boulognebillancourt.com](http://eaf.boulognebillancourt.com)

# CHIFFRES CLÉS

A la rentrée 2019 :



## LES TEMPS PÉRISCOLAIRE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

### ■ EN MATERNELLE

**1 948 enfants** inscrits en animation du soir,

**1 657 inscrits** les mercredis et **entre 400 et 1 000** inscrits pendant les vacances scolaires.

### ■ EN ÉLÉMENTAIRE

**2 250 enfants** accueillis en moyenne chaque jour sur le temps postscolaire (étude + ateliers)

**1 801 inscrits** les mercredis et **entre 150 et 950** inscrits en période de vacances scolaires.

**7 300 repas** servis chaque jour sur le temps scolaire

**1.251.000 repas** et **715.000 goûters** servis annuellement

La Ville de Boulogne-Billancourt  
a consacré

**27%**

de son budget de  
fonctionnement 2018 à  
l'Éducation et à la Jeunesse

soit + de

**42**

millions d'euros.

[boulognebillancourt.com](http://boulognebillancourt.com)



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT